



LA LETTRE DE LA COCCINELLE

N° 88 - JANVIER À MARS 2025

MOT DU PRÉSIDENT JEAN-CHRISTOPHE GAVALLET

Tout d'abord je vous souhaite une bonne année !
Malgré l'ambiance morose où le climato-scepticisme triomphe dans d'autres parties du monde, chez nous ce serait plutôt le climato-fatalisme qui nous gagne.
Les attaques budgétaires contre l'agence bio, les propos insultants pour les agents de l'OFB victimes collatérales de la campagne électorale des élections aux chambres d'agriculture. Nous devons affirmer clairement notre soutien à ces administrations et à ces agences qui sont le moyen de défense de l'environnement.

Il est clair que l'existence d'une fiscalité environnementale assise sur les mésusages des ressources naturelles irrite le ministère des finances pour qui l'impôt ne doit pas être affecté autrement que par le vote de l'Assemblée nationale. Toutefois, l'expérience des agences de l'eau et de l'ADEME montre bien que les seules ressources pérennes sont celles qui sont immédiatement affectées à des travaux pour l'environnement.

La démocratie de l'eau : comité de bassin, commission locale de l'eau nous paraissent avoir un fonctionnement tout aussi démocratique que les assemblées.

En ce mois de janvier entrent en vigueur 2 mesures importantes :

-> L'interdiction des lampadaires boule et autres éclairages dirigés vers le ciel est entrée en vigueur au 1er janvier. Nous comptons relancer une opération sentinelle pour agir auprès des collectivités; ce sera l'occasion d'agir aussi pour détecter les enseignes lumineuses laissées abusivement allumées dans la nuit.

-> La mise en application de la nouvelle législation sur l'engrillagement des espaces forestiers.

À bientôt pour tous les rendez-vous de notre association et les événements de notre programme associatif !

Sommaire

p 2

L'équipe

Programme Associatif

p 4

p 10

Le mot de la Mission
Energie

Le mot des
bénévoles et des
associations
membres

p 13

p 22

Brèves

Agenda

p 24

p 26

Associations
membres



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

SARTHE



**TOUTE L'ÉQUIPE VOUS
SOUHAITE UNE BONNE
ANNÉE 2025 !**

L'ÉQUIPE SALARIÉE



Hélène BUREL-POIGNANT
Animatrice environnement et
vie associative



Sabrina POIRIER
Directrice



**Cindy PENLOU-
REBOUILLEAU**
Coordinatrice mission énergie



Baptiste TRANCHANT
Conseiller énergie



Daniel DENOS
Comptable



Mathilde DESPRES
Volontaire en service civique

LES MEMBRES DU BUREAU



Jean-Christophe GAVALLET
Président



Blanche IMPERIALI
Vice-Présidente



Catherine HERGOUALC'H
Vice-Présidente



Jean-François HOGU
Trésorier



Richard FLAMANT
Secrétaire



Thierry TOUCHE
Membre simple



Christophe HEZARD
Membre simple

Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appelle Mathilde Després et j'ai 22 ans. Je suis la nouvelle service civique à France Nature Environnement Sarthe pour une durée de 8 mois.

Je suis particulièrement intéressée par l'environnement et la biodiversité. Par exemple, j'ai eu la chance de faire un stage à l'arche de la nature avec le Garde Nature (Grégory Provost) afin de faire le suivi des populations ophidiennes du domaine en partenariat avec le CNRS de Chizé. J'ai fait une Licence Biologie Moléculaire et Cellulaire à l'Université du Mans ainsi qu'une première année de Master Biodiversité, écologie, évolution à l'Université Paul Sabatier de Toulouse. Il me porte à cœur d'apprendre et d'apporter mon aide à l'association. Je suis ravie de pouvoir échanger avec vous et contribuer à mon échelle aux différents projets de l'association.

Merci de m'avoir accueillie !

Mathilde Després



Mathilde DESPRES
Service civique
service-civique@fne-sarthe.fr
02 43 88 59 48



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE
10 Rue Barbier, 72000 LE MANS

Retrouvons-nous sur fne-sarthe.fr et sur [Facebook](#) ou [Instagram](#)

Bilan des actions passées



Jeudi 31 octobre 2024

Chantier participatif "Les invasives au jardin"

Action portée en collaboration avec les associations SEPENES



Lors du chantier participatif qui portait sur les invasives au jardin organisé par la SEPENES, une dizaine de participants ont été sensibilisés aux espèces exotiques envahissantes, dites invasives, au jardin de l'Abbaye de Tuffé. Les participants ont pu apprendre à gérer les différentes espèces telles que la Renouée du Japon, la Vergerette du Canada ou le Robinier Faux Acacia. Edith Boulen a expliqué les raisons de la présence de ces espèces exotiques envahissantes en France et leurs modes de gestion. LMTV Sarthe était présent sur place afin de filmer le chantier et réaliser un reportage ([à voir ici](#)). Une journaliste a également pris des notes pour un manuscrit.



Jeudi 07 novembre 2024

Table ronde : "Les espèces exotiques envahissantes"

Ciné-débat : "Le loup, espèce à protégée, ou pas ?"

Action portée en collaboration avec le CEN Pays de la Loire et FNE Pays de la Loire



Lors de cette journée, deux moments d'échanges ont eu lieu au cinéma Le Français du Mans. Dans un premier temps, une table ronde sur les espèces exotiques envahissantes a été animée par Guillaume d'Hier (membre du CEN Pays de la Loire) et Dominique Py (Référente Faune de FNE). Durant ce moment, Guillaume d'Hier a présenté un diaporama pour expliquer les enjeux autour des espèces exotiques envahissantes. Puis, un moment d'échanges entre nos deux intervenants et les dix participants a eu lieu. Dans un second temps, le film "Vivre avec les loups" de Jean-Michel Bertrand a été visualisé lors d'un ciné-débat organisé avec Xavier Metay (directeur FNE Pays de la Loire et référent loup de la région). Le film racontait l'histoire du loup en France et le fait qu'il faut apprendre à vivre avec lui plutôt que de le chasser. Ensuite, Xavier Metay a pris la parole pour nous parler du Loup en France et répondre aux interrogations diverses des 13 participants.

Lundi 09 décembre 2024

Ciné-débat : "Des fraises pour le renard"

Action portée en collaboration avec la SEPENES



Pour la dernière action de notre Programme associatif 2024, s'est tenu un ciné-débat le lundi 9 décembre au cinéma Le Palace de la Ferté-Bernard, coorganisé avec la SEPENES. Nous avons visionné le film « Des fraises pour le renard » de Thierry Robert et Stéphane Durand, puis échangé sur la place des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD). Grâce à notre intervenante, Dominique Py, référente faune de France Nature Environnement, la vingtaine de participants présents a pu poser ses questions et en apprendre plus sur le renard et autres ESOD.



Bilan du programme associatif 2024



Retrouvez les 9 actions du programme associatif 2024 et le fil rouge du concours photos de France Nature Environnement ici :

France Nature Environnement Sarthe
10 rue Barbier 72000 Le Mans
02.43.88.59.48

PROGRAMME ASSOCIATIF 2024
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE
ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES
ESPÈCES À PROTÉGER, OU PAS ?

Janvier
Ciné-débat "L'appel des libellules" et "A portée du sauvage"

Février
Formation "Espèces protégées"

Mars
Journée Internationale des Forêts
"Espèces invasives en forêt"

Avril
Le Frelon asiatique

Mai
"A la rencontre des blaireaux"
Film et sortie nocturne

Octobre
CEN Pays de la Loire

Novembre
Table ronde "Espèces Exotiques Envahissantes"

Décembre
Ciné-débat "Des fraises pour le renard"

Mars à Août
Concours photos :
Espèces protégées en Sarthe

Le Mans métropole
communauté urbaine

Ministère de la Transition Écologique
Ministère de l'Énergie
Ministère de la Mer

Ministère de la Vallée de la Loire
Ministère de l'Énergie
Ministère de la Mer

Lancement du programme associatif 2025



PROGRAMME ASSOCIATIF 2025
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE
ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES

.....

Gestion Environnementale ?

.....



Cette année, ce sont 9 actions et un fil rouge sur le thème “ **Gestion environnementale ?** ” qui seront mis en place, en collaboration avec les structures suivantes :

- Grain de sable et pomme de pin
- AIME
- Cadre de vie SEPM, ONF
- APNEE et NAPAPA
- SEPENES
- Ville de La Flèche
- Comité Citoyen
- FNE Pays de la Loire et CEN Pays de la Loire

Merci aux bénévoles et aux associations partenaires pour l’organisation de ce programme sur toute l’année !



PROGRAMME ASSOCIATIF 2025
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE
ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES

Gestion Environnementale ?







Date	Intitulé de l'action	Porteurs et partenaires de l'action validés ou souhaités
Vendredi 17 janvier	Projection-débat film « Bienveillance paysanne »	Grain de Sable et Pomme de Pin (GSPP)
Vendredi 28 Février	Formation « Protection juridique des espaces naturels »	FNE Pays de la Loire, AIME
Mars	Visite de l'ENS de Brette les Pins	Cadre de vie SEPM, Département de la Sarthe
Avril	Visite à destination des élus et techniciens « gestion des espaces verts publics pour préserver la biodiversité »	APNEE et NAPAPA
Samedi 17 Mai	Formation « Biodiversité chez soi, comment la préserver ? »	SEPENES
Septembre	Visite de site « Biodiversité en ville »	Ville de La Flèche (à confirmer)
Octobre	Visite de Crocus à Jupilles « Comment lier agriculture et biodiversité »	Comité Citoyen
Novembre	Formation sur les obligations réelles environnementales (ORE)	FNE Pays de la Loire et CEN Pays de la Loire

Concours photo 2025

“ Naturoscope - Gros plan sur la flore locale ”

PROGRAMME ASSOCIATIF 2025
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE
ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES
Gestion Environnementale ?

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE

Concours photos
Naturoscope
“Gros plan sur la flore locale”
DU 1 MARS AU 31 AOUT 2025

Conditions de participation :

- Une seule participation par personne, 2 photos maximum par participant
- Préciser vos coordonnées, le(s) titre(s), date(s) et lieu(x) de prise de vue pour chaque photo
- Photo(s) numérique(s) (Format JPEG, 3 mégapixels minimum)
- Nommer chaque photo sous la forme : "nom_prénom_nu méro de la photo"

Liste de la flore locale en Sarthe

Envoyez vos photos à service-civique@fne-sarthe.fr

Pour la 12ème année consécutive, le fil rouge de notre programme associatif sera notre concours photo sur le thème “ Naturoscope - Gros plan sur la flore locale”. Les participations seront ouvertes du **1er mars 2025 jusqu’au 31 août 2025**. Chaque participant pourra concourir grâce à **deux photos maximum** chacun en précisant ses coordonnées, le titre de chaque photo, la date et le lieu en Sarthe de la prise. Des lots seront à gagner, en adéquation avec le thème.

Vous pouvez consulter la liste des espèces floristiques locales en Sarthe en scannant le QR code sur l’affiche de communication ou sur notre site internet. Les photos sélectionnées par le jury seront exposées à la bibliothèque universitaire du Mans. Le public aura la possibilité de voter pour sa photo favorite grâce à l’urne qui sera mise à disposition au sein de la salle d’exposition mais aussi sur le site internet de France Nature Environnement Sarthe.

Bilan de l'action de janvier

Vendredi 17 janvier 2025

Ciné-débat : "Bienveillance paysanne" d'Oliver Dickinson

Le Val'Rhone, Moncé en Belin

Action portée en collaboration avec GSPP.



L'événement a réuni 81 participants, témoignant d'un fort intérêt pour la thématique. Le documentaire qui a été projeté raconte l'histoire d'éleveurs qui ont pour mission de mettre en avant le bien-être animal avant la production. Après la projection du documentaire, les échanges ont été riches et dynamiques, avec de nombreuses questions portant sur les pratiques agricoles respectueuses. De nombreuses personnes nous ont témoigné de leurs histoires personnelles sur le sujet :

Témoignage 1 : « Je suis ancien éleveur et j'accompagne les jeunes à s'installer [...] en éco-pâturage, grâce à des collectivités qui ont mis à disposition 40 hectares gratuits et des clôtures [...] on est arrivé aujourd'hui à 90 hectares pour arriver à dégager du revenu avec une race ancienne donc bien pour la biodiversité ».

Témoignage 2 : « Je suis ancienne éleveuse, j'ai bien aimé comment vous suivez les gens et comment vous avez fait. [...] Vous ne donnez pas de jugement et je vous en remercie ».

Ce documentaire a été projeté dans des lycées agricoles et reçoit des avis mitigés de la part des enseignants ou élèves. Néanmoins, il rend hommage aux éleveurs. Oliver Dickinson nous a partagé des anecdotes du tournage. Depuis la sortie du film, il a vu un changement des mentalités avec les contraintes actuelles. Il prévoit de sortir un nouveau documentaire d'ici deux ans sur l'agriculture mais nous laisse en suspens pour le thème. L'ambiance était conviviale et bienveillante, favorisant la réflexion collective. L'action a sensibilisé le public et suscité des envies d'engagement en local. Une réussite qui invite à renouveler la rencontre.



Lors du Festival Nature de Moncé-en-Belin, nous avons également un stand avec des activités pour sensibiliser le public. Celui-ci a suscité de l'intérêt. En effet, plus de 200 personnes sont passées voir nos bénévoles sur le weekend. De plus, nous avons pu commencer à engager la consultation du public sur les enjeux de l'eau grâce à un questionnaire de l'agence de l'eau.



Vendredi 28 février 2025

Formation juridique : « Protection juridique des espaces naturels »

Maison des associations - 4 rue d'Arcole - Le Mans

Action portée en collaboration avec France Nature Environnement Pays de la Loire



PROGRAMME ASSOCIATIF 2025 :

Gestion environnementale ?

Formation juridique

« Protection juridique des espaces naturels »

Maison des associations, 4 rue d'Arcole - Le Mans

Le 28 Février 2025, de 9h30 à 12h45

Pour notre deuxième action du programme associatif 2025, nous organisons avec FNE Pays de la Loire une formation juridique qui vise à donner une base solide de connaissance sur les définitions et réglementations de nos espaces naturels sensibles, à destination de nos bénévoles avant de commencer les différentes actions de terrain. Cette formation sera animée par Benjamin HOGOMMAT juriste à FNE Pays de la Loire.



Rendez-vous le 28 février 2025 de 9h45 à 12h45

Formation complète !

Pour plus d'informations : accueil@fne-sarthe.fr
ou 02 43 88 59 48



Si vous souhaitez participer merci de vous inscrire dès que possible (place limitées)

Vendredi 21 Mars de 14h à 16h

ENS Brette les pins

Action portée en collaboration avec Cadre de vie Brette

Pour mettre à l'honneur la thématique des forêts nous organisons une visite guidée de l'Espace Naturel Sensible de Brette-les-Pins avec un technicien du site. Cette visite permettrait de découvrir les actions de gestion et de préservation menées sur ce territoire, et de mettre en valeur cet ENS. Lors de cet événement, il sera question de présenter les caractéristiques de l'ENS de Brette-les-Pins, ainsi que les gestions en milieu forestier et celles mises en œuvre sur place.

Rendez-vous le 21 mars 2025 de 14h à 16h

Si vous souhaitez participer à cette formation, veuillez vous inscrire rapidement !



Bonnes pratiques dans la gestion des Espaces Naturels Sensibles



ENS de Brette les Pins
Vendredi 21 Mars, 14h à 16h

Pour mettre à l'honneur la thématique des forêts nous organisons une visite guidée de l'Espace Naturel Sensible de Brette-les-Pins avec un technicien du site. Cette visite permettra de découvrir les actions de gestion et de préservation menées sur ce territoire, et de mettre en valeur cet ENS.

Pour plus d'informations : accueil@fne-sarthe.fr ou 02 43 88 59 48

Si vous souhaitez participer merci de vous inscrire dès que possible

Une énergie locale et engagée

Nouvelle année, et les missions continuent. Loin de nous l'envie de faire un « discours de politique générale » de l'énergie, nous tenions à vous informer des actualités sur l'énergie et la rénovation énergétique en France ainsi que celles pour la mission énergie au sein de l'association. Voici notre sélection d'informations :

- **Continuité du service de conseils à la rénovation énergétique sur le Pays Vallée du Loir**

Depuis le 1er janvier 2025 et ce jusqu'au 30 juin 2025, France Nature Environnement Sarthe, continue d'assurer le service de conseils pour les projets de rénovation énergétique (France Rénov'), sur le territoire du Pays Vallée du Loir. Les conseillers sont disponibles du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h00 à 17h00 au 02 19 13 90 08.

Ce service permet d'avoir des conseils neutres, gratuits et indépendants sur les différentes questions que l'on peut se poser concernant la maîtrise de l'énergie dans son logement. Ce service s'adresse principalement aux particuliers, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs. L'objectif de ce service est de conseiller les solutions techniques les plus adaptées à un projet, d'informer sur les aides financières existantes et les financements envisageables.



Des permanences en présentiel ont également lieu sur différentes communes du territoire : Mayet, Le Lude, le Grand-Lucé, Montval-sur-Loir, Loir-en-Vallée (Ruillé-sur-Loir), la Flèche et Mansigné. Il est possible de prendre rendez-vous par téléphone ou directement sur internet :

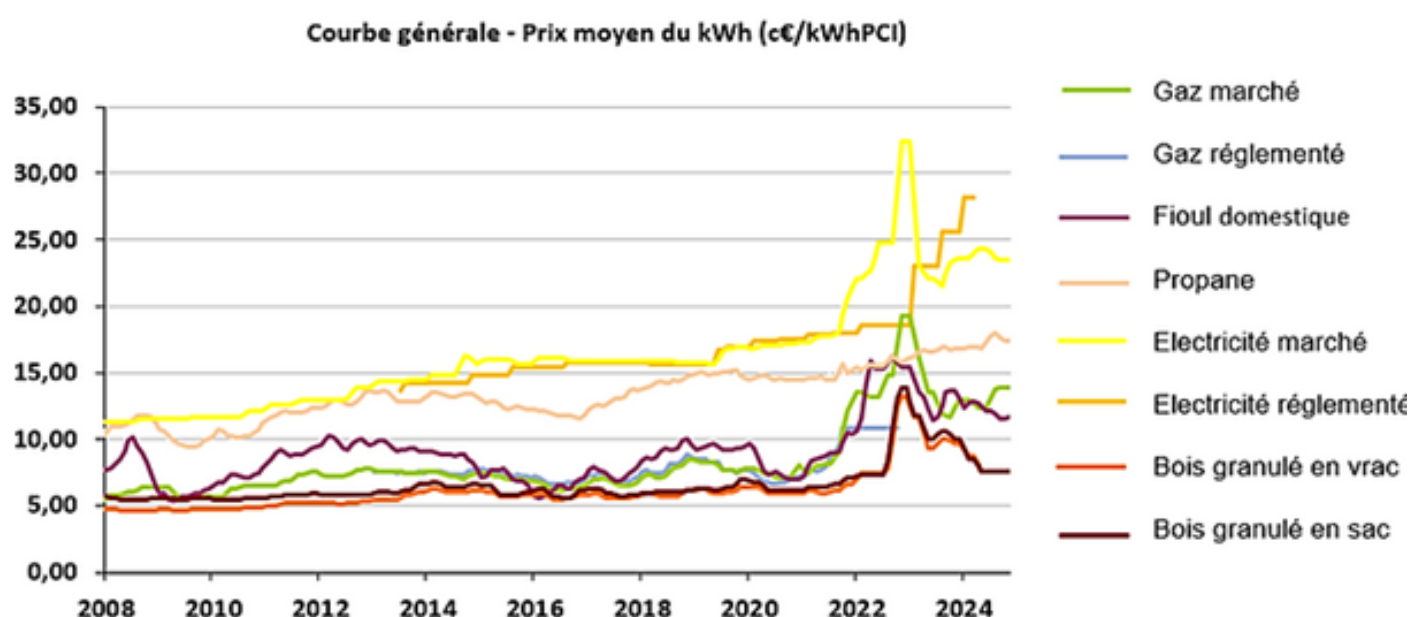
<https://fne-sarthe.mixeur.solutions/#/dialogwatt/rendez-vous>

Cher.es bénévoles, si vous vous posez des questions sur les économies d'énergie possibles, venez discuter avec nous pour obtenir des informations et échanger tout simplement. Pour rappel, la mission énergie est également à votre disposition. Pour cela contactez-nous au 02 43 28 47 93 ou passez nous voir le mercredi après-midi, par exemple.

- **Contexte énergétique français – Coût des énergies**

Cette nouvelle année nous promet d'être passionnante sur le sujet sensible de l'énergie et de la « souveraineté énergétique ». En parallèle des discours largement répandus dans les médias sur la future baisse du prix de l'électricité, la cour des comptes émet des réserves sur la rentabilité de l'EPR de Flamanville (lire l'article d'actu environnement <https://www.actu-environnement.com/ae/news/nucleaire-cour-des-comptes-rapport-rentabilite-epr-flamanville-programme-epr2-45399.php4>), ce qui vient encore une fois nuancer ce que l'on nous prédit et nous laisse avec des doutes.

De plus, si l'on regarde le prix des différentes énergies sur plusieurs années, nous constatons que le prix peut baisser de manière ponctuelle, mais que si l'on regarde avec une vue d'ensemble, nous restons sur une courbe croissante, comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous :



Source : <https://www.heol-energies.org/le-prix-des-energies>

Vous nous avez vus arriver, le mieux étant toujours de réduire ces besoins pour être moins impacté par ces fluctuations économiques. Ce qui me permet de rappeler cette phrase que vous connaissez tous : « L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas ! »

- **La chasse aux passoires énergétiques continue**



Depuis le 1er janvier 2025, il est interdit de mettre en location un logement classé G selon le DPE ([Diagnostic de Performance Énergétique](#)), conformément à la Loi Climat & Résilience. Nous en profitons de rappeler qu'un logement mis en location doit avoir un DPE valable de réalisé.

(Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/presse/ce-qui-change-1er-janvier-2025-domaine-du-logement>)

- **Rénovation énergétique et aides financières**

Concernant les aides de l'Etat à la rénovation énergétique pour cette année 2025, il s'agit d'un maintien des deux dispositifs connus en 2024.

L'un pour la rénovation globale, appelé MaPrimeRénov' Rénovation d'Ampleur (MPR RA).

L'autre pour la rénovation ponctuelle, intitulé MaPrimeRénov' Rénovation par Geste (MPR).



L'évolution est dans les détails. Concernant MPR RA, ce sont les foyers aux ressources dites « supérieures » qui sont les grands perdants avec une subvention passant de 30% du montant HT des travaux à une subvention de 10% sur le montant HT des travaux (montant plafonné en fonction du gain énergétique associé). Pour MPR Rénovation par Geste, les perdants de cette nouvelle année sont les systèmes de chauffage au bois qui voient leur prime rabotée d'environ 30%. A noter, que le montant de cette prime pour ces systèmes de chauffage avait déjà été diminué durant l'année 2024.

(Source : <https://www.anah.gouv.fr/sites/default/files/2025-01/2025-guide-aides-financieres.pdf>)

Dans le cadre du rôle de France Rénov' pour le Pays Vallée du Loir, nous réalisons 9 permanences délocalisées par mois réparties sur les trois communautés de communes qui sont le Sud Sarthe, Loir Lucé Bercé et le Pays Fléchois.

Sur rendez-vous / réservé au propriétaire occupant ou bailleur d'un logement sur le Pays Vallée du Loir. Vous retrouverez les créneaux pour ces permanences au lien suivant : <https://fne-sarthe.mixeur.solutions/#/dialogwatt/rendez-vous>.

Personnes référentes sur l'accompagnement des projets d'énergie citoyenne à FNE Sarthe :
Animation : Sabrina Poirier
Technique : Baptiste Tranchant

Le potager et la friche

En quelques décennies j'aurais vu des potagers livrés à la friche et des friches laborieusement consacrées à la permaculture.

Les planches de légumes issus de graines et semences sélectionnées parmi les meilleures variétés des grandes maisons grainetières nationales, étaient sarclées, binées, éclaircies par une main patiente et précise.

Puis dans les années 40, les premières binettes chimiques apparaissent. Sans trop de difficulté on se procure chez le grainetier du coin quelques molécules herbicides très efficaces, diquat et paraquat par exemple connus sous le nom de Gramoxone. Il est interdit pour tous en France depuis 2017.

Si la dose fait le poison, des empoisonnements du sol et des eaux ont été constatés à mesure que les laboratoires ont su mesurer des doses 1000 fois plus faibles que les parties par million (ppm) avec efficacité et rapidité. De quoi justifier la longue croisade du sénateur écologiste le breton Joël LABBE et le vote de la loi portant son nom à partir de 2014.

Dès lors, il a fallu faire connaître de nouvelles techniques dérivées du paillage de jadis, film polyéthylène noir, bâches synthétiques tissées, puis les bâches non tissées issues du végétal, les écorces de pins, les coproduits issus du monde agricole d'ici et de beaucoup plus loin, cacao, fibres de coco, bois déchiquetés, chènevotte, blé noir, lin... vendues en vrac ou en sac plastique !

Les pulvérisateurs à pression furent mis au point dans l'urgence fin XIXe pour satisfaire les vignerons acquis à la bouillie bordelaise dans une lutte incessante contre le mildiou. Le DDT, l'insecticide miraculeux qui tue tous les insectes sans exception depuis 1930 fut interdit en 1970.

Faut-il rappeler que dès les années 1920, l'acide sulfurique était utilisé comme herbicide sélectif pour les céréales, le lin, la luzerne, certaines cultures maraîchères, la vigne, l'oranger, les prairies permanentes, ainsi que pour contrôler le piétin, l'anthracnose de la vigne, le nettoyage hivernal des vergers.

Puis une chimie nouvelle a rapidement inventé des molécules herbicides plus sélectives en particulier l'emblématique 2.4.D pour cibler comme une hormone, les plantes à feuilles larges en particulier

et à large échelle durant la guerre du Vietnam ou par les amateurs de gazon à l'anglaise. Efficace et bon marché, mais rapidement interdit à l'amateur le glyphosate breveté en 1974 sera retiré du marché amateur non sans débats et médiatisations à sensation. Le chlorate de soude avait été retiré du marché bien avant, il n'était pas sans danger pour l'environnement. J'ai régulièrement constaté qu'il manque aux utilisateurs la maîtrise de la règle de trois pour éviter de surdoser le contenu du pulvérisateur et pour s'abstenir de répandre sur une même surface deux à trois fois (sinon plus) la dose nécessaire ou du moins recommandée.

Parce que l'on trouve sel et vinaigre dans chaque cuisine, on suppose l'absence de toxicité, et par conséquent mais de manière erronée, l'absence d'impact sur l'environnement. La même naïveté pousse à croire que cette chimie domestique peut s'affranchir des règles de prudence pour l'applicateur et pour la précision de l'application.

Au potager les solutions pratiques sont simplissimes ; pailler et sarcler sans attendre que les adventices indésirables ne prospèrent et montent à graines.



Richard FLAMANT, FNE Sarthe

LES CATASTROPHES CLIMATIQUES DE 2024 : UN SIGNAL D'ALARME

Je pourrais intituler cet article « La planète à bout de souffle » tant les événements de cette année ont témoigné de l'urgence de la crise climatique. Entre vagues de chaleur extrêmes, tempêtes dévastatrices, et fonte accélérée des glaces, 2024 a été une année marquée par des records inquiétants. Ces phénomènes ne sont pas des incidents isolés mais les conséquences directes de notre mode de vie basé sur la surconsommation et les énergies fossiles. Voici un récapitulatif des événements marquants de l'année.

Quelques chiffres :

- En 2024, la température mondiale moyenne a atteint un nouveau record, dépassant de 1,5 °C les niveaux préindustriels. Certaines régions, comme le sud de l'Europe et l'Amérique du Nord, ont subi des vagues de chaleur dépassant les 50 °C.
- La saison des ouragans dans l'Atlantique a été exceptionnellement active, avec un total de 18 tempêtes nommées, dont 6 ouragans majeurs ayant ravagé les Caraïbes et les côtes américaines.
- Les incendies de forêt ont continué de battre des records : au Canada, plus de 20 millions d'hectares ont brûlé, libérant des quantités massives de CO₂ dans l'atmosphère.
- En Antarctique, la banquise a atteint son étendue la plus faible jamais enregistrée, avec des implications graves pour la montée des eaux et l'écosystème mondial.

Les conséquences à long terme :

Ces catastrophes sont des signaux d'alerte. La montée des températures accélère la fonte des glaces, contribuant à une élévation du niveau des mers qui menace des centaines de millions de personnes vivant dans des zones côtières. Par ailleurs, les écosystèmes fragiles, comme les récifs coralliens, souffrent d'un blanchiment massif, compromettant la biodiversité et les moyens de subsistance de nombreuses communautés.

La fréquence accrue des phénomènes climatiques extrêmes met également à mal l'agriculture mondiale, exacerbant l'insécurité alimentaire. En 2024, des sécheresses sans précédent ont touché l'Afrique de l'Est et l'Asie du Sud, aggravant les crises humanitaires dans ces régions.

Que faire face à cette situation ?

Il est urgent d'agir à la source. Réduire nos émissions de gaz à effet de serre reste la priorité absolue. Cela passe par une transition énergétique ambitieuse, favorisant les énergies renouvelables, la réduction de la consommation d'énergie, et l'arrêt progressif des combustibles fossiles.

Cependant, face à l'ampleur des catastrophes déjà en cours, il est tout aussi crucial de renforcer les politiques d'adaptation. Cela inclut la construction d'infrastructures résilientes, la reforestation massive, et le soutien aux communautés les plus vulnérables.

Contact : leozanoni77@gmail.com



Photo d'Actu.fr des Yvelines inondés en octobre

Ces événements ne sont pas seulement des statistiques : ils ont causé des pertes humaines tragiques, déplacé des millions de personnes, et engendré des milliards de dollars de dégâts matériels.



Photo de "Ouest France" des habitations détruites à Mayotte après un ouragan

Faut-il garder espoir ?

Oui, il reste de l'espoir. En 2024, de nombreuses initiatives locales et internationales ont vu le jour, prouvant que nous avons encore les moyens d'inverser la tendance. Des accords pour restaurer les forêts tropicales, aux innovations technologiques pour capter le carbone, des solutions existent. Mais leur succès dépend de l'implication de chacun d'entre nous.

L'article a été rédigé par mes soins, en m'inspirant de ce que je sais de mieux et de quelques ouvrages que je recommande vivement si vous souhaitez aller plus loin : Léo Zanoni, 19 ans, étudiant en troisième année (à partir de septembre) à l'Université du Mans en Biologie-Géologie de l'environnement.

Passionné par l'écologie et la compréhension du monde qui nous entoure.

Membre de l'association FNE depuis mars 2024 : « Un des plus gros défauts pour la protection de l'environnement : c'est le manque de sensibilisation. C'est pourquoi je me suis engagé pour aider les héros du quotidien à faire bouger les choses. »

Loup y es-tu ?

Depuis la fin des années 1990, le loup gris est une **sous-espèce de l'espèce "Canis lupus"**. En effet, là où le chien domestique (appelé alors "Canis familiaris") et le loup gris (appelé "Canis lupus") étaient 2 espèces différentes, l'espèce **Canis lupus** désigne désormais un ensemble de sous-espèces, qui étaient donc des espèces auparavant, en appliquant simplement la définition communément admise de l'espèce par Ernst Mayr en 1942 (voir article dédié dans ce même numéro « lettre de la coccinelle ») . Ainsi l'espèce "Canis lupus" inclut-elle dorénavant les sous-espèces suivantes Loup gris (C.l. lupus), Chien domestique (C.l. familiaris), Dingo (C.l. dingo) chiens redevenus sauvages, Loup arctique (C.l. arctos) au Pôle Nord, Loup des Indes (C.l. pallipes), Chien chanteur de Nouvelle Guinée (C.l. hallstromi).

La loi protège l'espèce loup (textuellement). Il peut en résulter une mauvaise interprétation de la loi : protège-t-elle l'espèce . « Canis lupus » ? Ou seulement la sous-espèce « Canis lupus lupus » ?

En France, le loup gris est réapparu vers 1992, et malgré le statut d' « espèce protégée », il existe des dérogations dans notre pays pour "limiter" la population de loups par des abattages au fusil.

En France existe une sorte de "phobie/Haine" du loup (sans doute liée aux contes de jadis).



Il y aurait environ 18000 loups en Europe (Y compris la Russie Européenne) : 1400 en Allemagne (357000 km²), au moins 2100 en Espagne (506000 km²), 1104 en France (550000 km²), 1000 en Grèce (132000 km²), 3300 en Italie (302000 km²), 400 au Portugal (92000 km²). Ces données sont variables suivant les sources, mais on voit très bien que **la France est le pays ayant la plus faible densité de loup des pays Européens**. Il y a, semble-t-il, une politique anti-prédateurs globale dans notre pays. On peut aussi remarquer que l'Italie et l'Allemagne sont des pays doublement plus denses en humains qu'en France et pourtant le loup y est plus densément peuplé!

On **dénombre donc environ 1000 loups en France pour 7 millions d'Ovins** (moutons)!! Le rapport est très disproportionné (1 loup gris pour 7000) quant aux "grosses pertes" rapportées. Il n'y a pas de menace réelle de disparition du cheptel ovin à cause du loup.

Le loup a une **importance écologique MAJEURE**. Dans le parc de **Yellowstone** aux USA, il y a eu menace de disparition de certaines essences d'arbres à cause du Wapiti (cervidés) jusqu'à la réintroduction du loup en 1995 et en 20 ans, les arbres se sont mis à repousser du fait de la régulation des wapitis par le loup gris. Mais l'exemple de Yellowstone (9000 km²) est-il applicable à la France, un pays à la densité de plus de 110 et très mité (de très nombreuses communes un peu partout) ? En France Métropolitaine, aucun parc national ne dépasse les 1000 km² très loin de Yellowstone y compris le tout récent **"Parc National des forêts"** (2019) d'une surface de 560 km². On peut penser que le loup, seul grand prédateur restant en France (l'ours qui, au Moyen-âge, était présent partout en France n'est plus cantonné qu'aux Pyrénées), pourrait, de la même façon, limiter les populations de cervidés et suidés (Sangliers).

Les loups gris occupent, par meutes, en moyenne un territoire de 35km² qu'ils gardent à vie. Le marquage de territoire se fait par marques odorantes (urine), attaques des intrus et hululement. Une meute de loups est composée de 5 à 11 individus, parfois 20 : la plus grande meute enregistrée était de 42 loups. En général c'est une famille. Le loup est fidèle en couple toute sa vie. La légende du "mâle alpha" semble être une légende urbaine. De plus, le loup est capable de s'autoréguler : s'il n'y a pas assez de nourritures, la mère laisse les louveteaux éventuels mourir de faim (voir le film « Vivre avec les loups » de Jean Michel Bertrand, dont FNE 72 a proposé une soirée débat le 7 novembre dernier au cinéma « Le Français » au Mans).

Les érables de l'avenue Bollée au Mans

Ce que l'observation des souches nous apprend.

Afin d'avoir une vision objective de l'état des arbres coupés sur l'avenue Bollée fin novembre 2024, des bénévoles de FNE Sarthe (Bruno pour les prises de vue réalisées le 01/12/2024, le décompte et la partie graphique et Richard pour le rapport), ont examiné l'ensemble des quelques 200 souches.

Photos disponibles jusqu'à une date indéterminée avec possibilité de les télécharger à partir de cette adresse : http://ecologismeensarthe.free.fr/_Telechargement/2024-12-01_Souches_Bollee.zip

Il nous a semblé pertinent de classer les clichés selon 4 catégories ; En première catégorie, les souches visiblement saines, en quatrième catégorie, les souches indéniablement pourries. En seconde catégorie les souches présentant des blessures anciennes plus ou moins cicatrisées, et enfin en troisième catégorie, celles présentant des atteintes fongiques notables par la présence de zones plus sombres.



Figure 1: Sain



Figure 2: Blessé



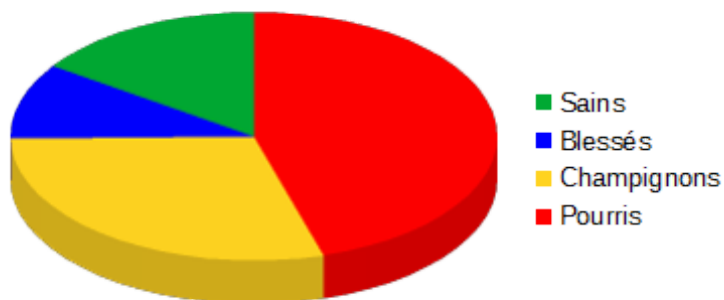
Figure 3: Champignons



Figure 4: Pourri

Les photos des souches des 194 érables abattus ont été réparties de la manière suivante :

État	Sains	Blessés	Champignons	Pourris	TOTAL
Nombre	30	19	57	88	194



Le dénombrement montre sans ambiguïté que l'état sanitaire était préoccupant. Seuls 30 arbres sur 194 pouvaient être considérés comme susceptibles d'être conservés sans réserve. La maigreur de ce lot confirme la difficulté de prévoir comment intégrer dans un projet complexe des sujets répartis de manière aléatoire d'un côté ou de l'autre sur toute la longueur de l'avenue.

Réciproquement 164 arbres ne pouvaient être raisonnablement conservés. À court ou moyen termes ils présentaient un risque pour la sécurité des personnes et des biens. Les conclusions auxquelles nous parvenons, montrent que l'examen visuel de la seule partie aérienne d'un alignement d'arbres debout pouvait facilement induire en erreur certains experts et à plus forte raison les amis des arbres.

Le constat aujourd'hui établi par France Nature Environnement Sarthe nous attriste bien évidemment, mais il justifie pleinement la modération dont nous avons fait preuve tout au long de cette aventure. Nous espérons que ceux de nos amis qui ont eu parfois des mots durs à notre encontre, admettront que notre position était fondée.

Bruno AUBIN et Richard FLAMANT - FNE Sarthe - Janvier 2025

Concertations, consultations, enquêtes publiques, les citoyens face aux projets

5 décembre 2024

France Nature Environnement Sarthe est une association agréée au titre de l'environnement, de ce fait elle contribue à porter le message de l'écologie dans les nombreuses instances départementales où son président ou son représentant sont amenés à siéger à la demande du Préfet.

Les dossiers qui sont présentés lors de ces commissions parviennent ainsi au terme d'un parcours technique et administratif souvent complexe et qui comprend la plupart du temps l'enquête publique.

Les pouvoirs publics entendaient recueillir les dépositions orales ou écrites des citoyens éclairés par un commissaire enquêteur en charge de présenter un dossier complet au sens des services et administrations et fournir au Préfet un avis argumenté, qu'il soit favorable ou non.

Le porteur du projet qu'il soit une collectivité, un entrepreneur, un agriculteur, un investisseur avait déjà consacré beaucoup de temps et dépensé des sommes conséquentes pour soumettre son dossier à la critique des citoyens. Il avait souvent dû faire face et répondre aux objections formulées et à des campagnes médiatiques des contestataires.

Les procédures judiciaires, la lutte, le combat, la violence parfois, prennent le dessus comme un ultime recours lorsque le citoyen estime que sa parole, ses inquiétudes, ses critiques n'ont pas été prises en compte.

Au nom d'une volonté de simplification des procédures, beaucoup de dossiers ne sont plus soumis à l'enquête publique et moins de dossiers sont encore soumis à l'avis des commissions départementales au profit d'une procédure de consultation du public par internet.

Aucun changement concret pour le porteur de projet. Pour le citoyen qui remarquait à peine les affichettes jaunes annonçant l'ouverture d'une enquête publique, qui apprenait au mieux l'existence d'un projet par l'article de presse ou le biais des réseaux sociaux, il lui semble qu'on cherche à lui cacher des décisions déjà prises !

La concertation pour qu'elle fonctionne, exige du temps, nécessite un appui professionnel, et un réel effort de communication par de nombreux canaux, depuis le flyer distribué dans les boîtes aux lettres jusqu'à la succession des réunions publiques tenues en commune.

Du temps et des coûts supplémentaires, mais au final un projet souvent rendu acceptable par une suite de compromis et de promesses. L'acceptabilité d'un projet est même devenue le terme à la mode.

La contestation sociétale d'un projet met en avant des arguments très généraux ou bien des craintes « à priori » si le cadre de vie immédiat semble mis en cause. Il est évident aujourd'hui que manger moins de viande pourrait conduire à réduire la faim dans le monde et le réchauffement climatique. Faut-il refuser à un jeune éleveur l'opportunité de développer son exploitation en campagne?

Il est tout aussi évident qu'un néorural devenu propriétaire d'une ferme joliment restaurée et aménagée, verra l'approche d'un projet éolien comme une nuisance et pire comme le risque d'une dévaluation de ce patrimoine chèrement acquis.

La transition énergétique, la sortie des énergies fossiles carbonées, la sortie du nucléaire, sont autant d'ambitions rarement contestées. Sauf si par un réflexe nymbiste (comprendre ; not in my back yard ou pas dans mon jardin) on souhaite voir le projet, quel qu'il soit, s'établir ailleurs que dans son environnement immédiat. Faut-il instrumentaliser, la nature, l'environnement, l'écologie, la faim dans le monde, l'histoire et le moindre coléoptère pour tenter de faire capoter un projet ?

France Nature Environnement Sarthe qui s'honore d'avoir et depuis longtemps remporté des luttes environnementales, est de plus en plus sollicité par des collectifs d'opposants et des militants généralistes ou de simples particuliers. Ils souhaitent trouver auprès de nous qui un appui pratique, qui une aide juridique, qui une caution. Jamais nous ne contestons la légitimité de leurs engagements. Chacun voit midi à sa porte disait-on. Pour autant nous privilégions les démarches co-construites, les dossiers solides et argumentés. Nous déclinons donc les sollicitations diverses, peu ou mal fondées, teintées d'individualisme, oublieuses de l'intérêt général.

Richard FLAMANT, FNE Sarthe

Notion d'espèce et implications

La notion d'espèce dont on va parler ici ne concerne que les êtres vivants à reproduction sexuée. En classification animale, partant du sommet, le Règne, jusqu'à la sous-espèce en passant par Classe, Ordre etc, les taxons reflètent les différents niveaux d'abstraction des êtres vivants, allant des critères les plus généraux aux plus particuliers. Et dont l'un des pionniers, si ce n'est LE pionnier a été le chercheur suédois Karl Von Linné, celui qui a notamment établi la nomenclature binomiale des espèces (Genre+espèce).

À l'époque de Linné (18ème siècle), les méthodes de classement n'étaient basées que sur les ressemblances ou dissemblances anatomiques. Cependant, au 20ème siècle, est arrivée la génétique, et tout ce qui en découle. Les « formes » (couleurs des poils, yeux, forme des membres etc) étaient issus de l'expression des gènes, ce qu'on appelle le « phénotype » (qui n'est pas toujours visible, comme le groupe sanguin par exemple) ce qui a conduit à des reclassements parfois inattendus (mais sans bouleverser le classement initial de Linné). Ce classement génétique (Dit phylogénique) peut parfois sembler arbitraire (pourcentage de similitude génétique). Suivant ces considérations, Ernst Mayr en 1942, a défini l'espèce comme suit :

« Les espèces sont des groupes de populations naturelles, effectivement ou potentiellement interfécondes, qui sont génétiquement isolées d'autres groupes similaires ».

À cette définition, il a ensuite été rajouté que cette espèce doit pouvoir engendrer une progéniture viable et féconde.

C'est ainsi que nombres de groupes d'individus ont été redéfinis dans la taxonomie depuis la fin du 20ème siècle : Le chien domestique (ex *Canis familiaris*), loup gris (*Canis lupus*), Dingo (*Canis dingo*) etc ont été reclassés sous l'espèce unique *Canis lupus* du fait que mis en présence les uns des autres, ces individus engendrant des petits fertiles. Le chat domestique (*Felis catus*) et le chat domestique (*Felis silvestris*) notamment ont été reclassés dans une seule et même espèce (*Felis silvestris*) pour les mêmes raisons que pour le chien. Le crapaud commun (*Bufo bufo*) avait auparavant plusieurs sous-espèces dont le crapaud épineux, qui a été finalement reconnu comme espèce à part entière (*Bufo spinosus*) en 2004 pour des raisons phylogénétiques. Pour les mêmes raisons de définition d'espèce, le sanglier et le porc domestique sont de la même espèce, *Sus scrofa*, (quoiqu'en dise Monsanto!). De même que la couleuvre Helvétique a été récemment portée au rang d'espèce (*Natrix helvetica*) en 2017 après avoir été considérée comme une sous espèce de la couleuvre à collier (*Natrix natrix*).

Ces notions d'espèces et sous-espèces sont importantes au niveau juridique car le crapaud épineux, espèce à part entière, n'était pas cité dans la liste des espèces protégées en France pendant plus de 15 ans!)

Cependant, il peut arriver des incertitudes d'attribution ou non à la même espèce de 2 animaux à l'apparence distincte, suivant la définition communément admise d'Ernst Mayr. Ce qui est le cas d'*Homo sapiens* et l'homme de Néandertal. Si les humains actuels ont un pourcentage (environ 2%) provenant de Néandertal, c'est que cela a pu se transmettre, jusqu'à nous depuis la disparition de Néandertal il y a 30 000 ans.. Puisque les individus ne faisant pas partie de la même espèce n'engendrent pas de petits « fertiles » ne faisant pas partie de la même espèce, comment expliquer cette présence de gènes Néandertalien ?... En vérité cela s'explique par la « règle de Haldane », très peu enseigné en Biologie en France, dont voici l'énoncé :

« Quand chez les hybrides F1 de deux races animales différentes un des sexes est absent, rare ou stérile, ce sexe est le sexe hétérozygote (le sexe hétérogamique) »

Cela signifie que chez 2 espèces de même genre sont suffisamment proches, elles peuvent engendrer des hybrides femelles fertiles et des mâles stériles (chez les mammifères, les mâles sont hétérogamiques) ou des mâles fertiles et des femelles stériles (chez les oiseaux, les femelles sont hétérogamiques). Ce qui peut expliquer le fait qu'on peut choisir de différencier les espèces sapiens et Néanderdal mais ne valide pas scientifiquement ce choix.

Sentinelles de la Nuit : recenser les éclairages illégaux ou nuisibles

Jusqu'au 30 novembre 2024, FNE Pays de la Loire organise une **campagne de recueil de signalements liés à la pollution lumineuse**. Pour y participer, il suffit de se promener de nuit avec un appareil photo ou un téléphone et de nous signaler les points lumineux qui semblent illégaux ou gênants.

Les impacts environnementaux de la pollution lumineuse

La pollution lumineuse est connue pour le gaspillage d'énergie qu'elle engendre. Pourtant, l'éclairage nocturne, en plus de poser des problèmes en termes de santé humaine, par la perturbation de certaines hormones comme la mélatonine, a des effets particulièrement délétères sur la biodiversité nocturne (30 % des vertébrés et 65 % des invertébrés).

De fait, de nombreuses espèces nocturnes sont impactées par l'éclairage des lampadaires, des spots lumineux et autres éclairages publics et privés. L'éclairage perturbe notamment les cycles biologiques de la faune et de la flore et peut être mortel pour certaines espèces, contribuant à leur disparition.

C'est la raison pour laquelle des règles ont été adoptées pour réduire la pollution lumineuse, notamment via l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018. « Parmi ces règles figure notamment l'obligation d'extinction des éclairages des vitrines et du patrimoine bâti à 1H du matin et celles des parkings extérieurs 2 heures après la fin de l'activité » explique Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire. « *L'arrêté ne fixe aucune obligation d'extinction de l'éclairage public mais il interdit les éclairages qui éclairent directement vers le ciel, comme par exemple les lampadaires boules : ceux-ci devront être remplacés au plus tard le 1er janvier 2025* ».

Une campagne de recensement des éclairages problématiques

Après une première campagne de recensement participatif menée en 2022 (plus de 80 signalements), FNE Pays de la Loire organise jusqu'au 30 novembre une nouvelle campagne « Sentinelles de la Nuit » sur la plateforme en ligne Sentinelles de la Nature. Celle-ci vise au recueil d'un maximum de signalements d'éclairages illégaux ou nuisibles, pour lesquels FNE Pays de la Loire appuiera les sentinelles dans leur recherche d'une résolution de la situation. Ces signalements permettront également d'améliorer la compréhension par notre association des problèmes le plus souvent rencontrés afin d'agir auprès des collectivités territoriales, notamment sur le sujet des lampadaires boules : « *Depuis le lancement de la campagne, plus de 300 lampadaires boules nous ont déjà été signalés sur le territoire* » expose Jean-Christophe Gavallet. « *L'obligation de remplacement de ces dispositifs à la fin 2024 était connue des collectivités depuis 6 ans, aussi celles-ci n'ont aujourd'hui plus d'autre choix que celui d'agir* ».

Documentation sur la pollution lumineuse : <https://fne.asso.fr/dossiers/pollution-lumineuse-comment-preserver-la-nuit>



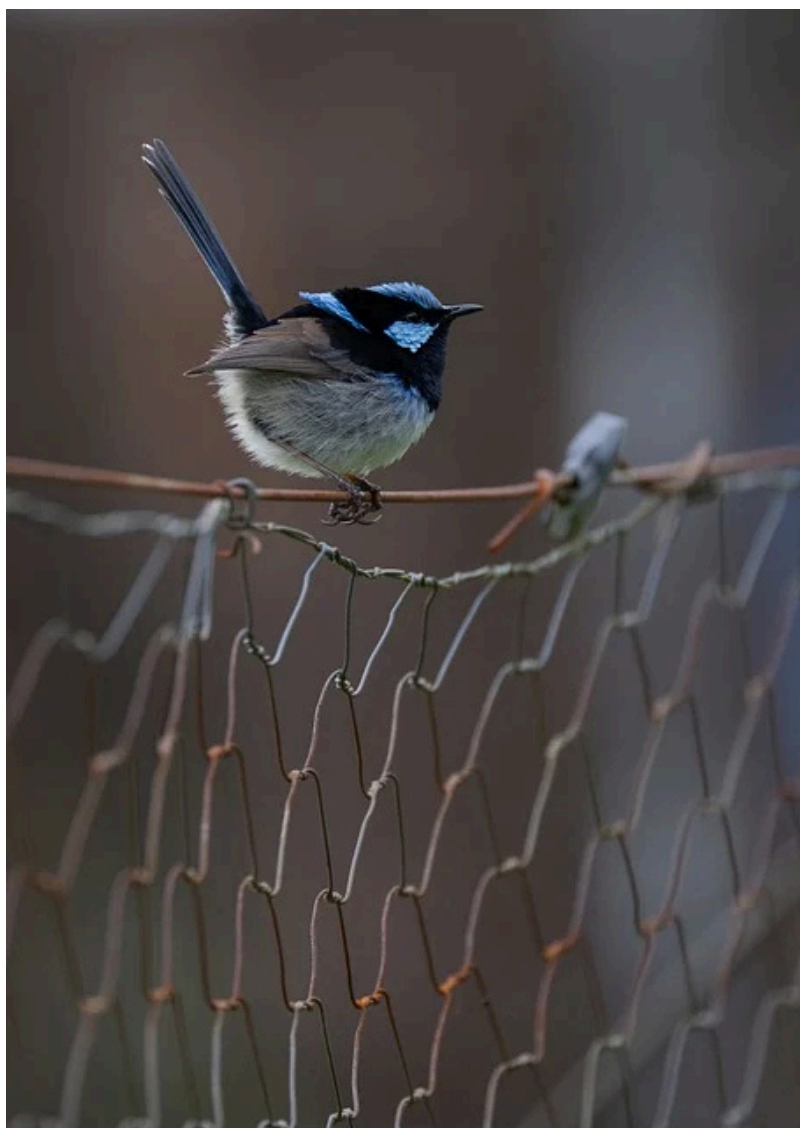
Loi contre l'engrillagement

La loi contre l'engrillagement du 2 février 2023 prévoit la transparence de telles clôtures pour les animaux sauvages (implantation 30 cm au-dessus du sol et pas de plus de 1,20 m). Les clôtures de moins de 30 ans doivent être mises en conformité avant le 1er janvier 2027, tandis que toutes les clôtures installées après le 2 février 2023 doivent déjà être transparentes.

Cela concerne uniquement les terrains situés en zone N dans le PLU.

À noter que certaines exceptions sont prévues, notamment pour les activités agricoles, le déclenchement et la protection des régénérations forestières, les élevages équins, ainsi que pour ce qui concerne les clôtures à la défense nationale, à la sécurité publique ou à tout autre intérêt public (NB : entre autres les terrains militaires donc).

Voir ici le lien vers l'article L. 372-1 du code de l'environnement : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000047087702

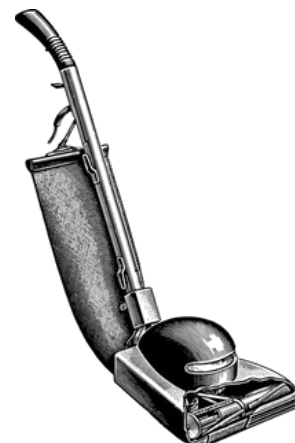


Benjamin HOGOMMAT, Juriste FNE Pays de la Loire

Nouvelle version de l'aspirateur à enquêtes publique

Depuis 2021, comme je l'avais anticipé, le site internet de la préfecture de la Sarthe a renforcé la sécurité, notamment en étant à accès crypté et en interdisant des appels trop fréquents de la part de tout utilisateur. Le service civique a donc dû se contenter de chercher dans les journaux ou sur le site internet de la préfecture mais avec les difficultés qu'il y avait auparavant.

En 2024, après discussion avec Hélène et l'équipe, j'ai donc réanalyser la problématique et créé une nouvelle version de l'aspirateur à enquête publique en tenant compte de ces problèmes de sécurité et en mettant en place un système de compte rendu amélioré (notamment en activant la connexion intranet dans le bureau de FNE 72, évitant que plusieurs analyses se fassent en même temps et en rendant l'application générique à tous les départements de France).



L'inconvénient par rapport à l'ancienne version est que l'application ne doit pas effectuer plus d'une requête vers le site internet de la préfecture par tranche de 10 secondes (du fait de la sécurisation du site internet de la préfecture) et que sur les 256 communes du département, le temps de traitement de l'application prend entre 40 et 45mn.

Mathilde, la toute nouvelle service civique inaugurera cette nouvelle version en transcrivant les résultats vers la lettre d'info hebdomadaire quasiment qu'en ne faisant qu'un copier-coller. Cette application, qui permet un gain d'au moins 1h15 de travail perso par semaine (plus de 60 heures par an).

Bruno AUBIN, FNE Sarthe

Rémi Fraisse, 10 ans déjà

Jeune activiste (21 ans) environnemental, titulaire d'un BTS GPN, Rémi avait été au mauvais endroit au mauvais moment, lors de cette manifestation contre le barrage de SIVENS, le 26 octobre 2014, pris entre 2 feux, entre les gendarmes et un groupuscule de Black Blocs. Cela fait 10 ans qu'il nous a quitté et sa mort nous rappelle que chaque année, entre 150 et 200 activistes environnementaux sont tués dans le monde (177 en 2022). Certes une très faible proportion sur l'ensemble des activistes, mais, à l'instar des meurtres conjugaux, on ne peut passer cela sous silence.

Disparition du Courlis à bec grêle

Le Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*) est une espèce d'oiseaux limicoles disparue depuis 1996 qui vivait l'été en Sibérie et hivernait au sud et à l'est du pourtour méditerranéen. Cette espèce a été déclarée officiellement disparue en cette fin 2024. Certes ce n'est pas une espèce présente sur le territoire français, mais cela réduit le nombre d'espèces d'oiseaux sur Terre (un peu moins de 10 000). On peut se rappeler de certaines de ces espèces emblématiques, comme le Dronte de l'île Maurice disparu au 18ème siècle à cause des colons et le Moa (Oiseau néozélandais de près de 3m de haut) disparu il y a 1000 ans.



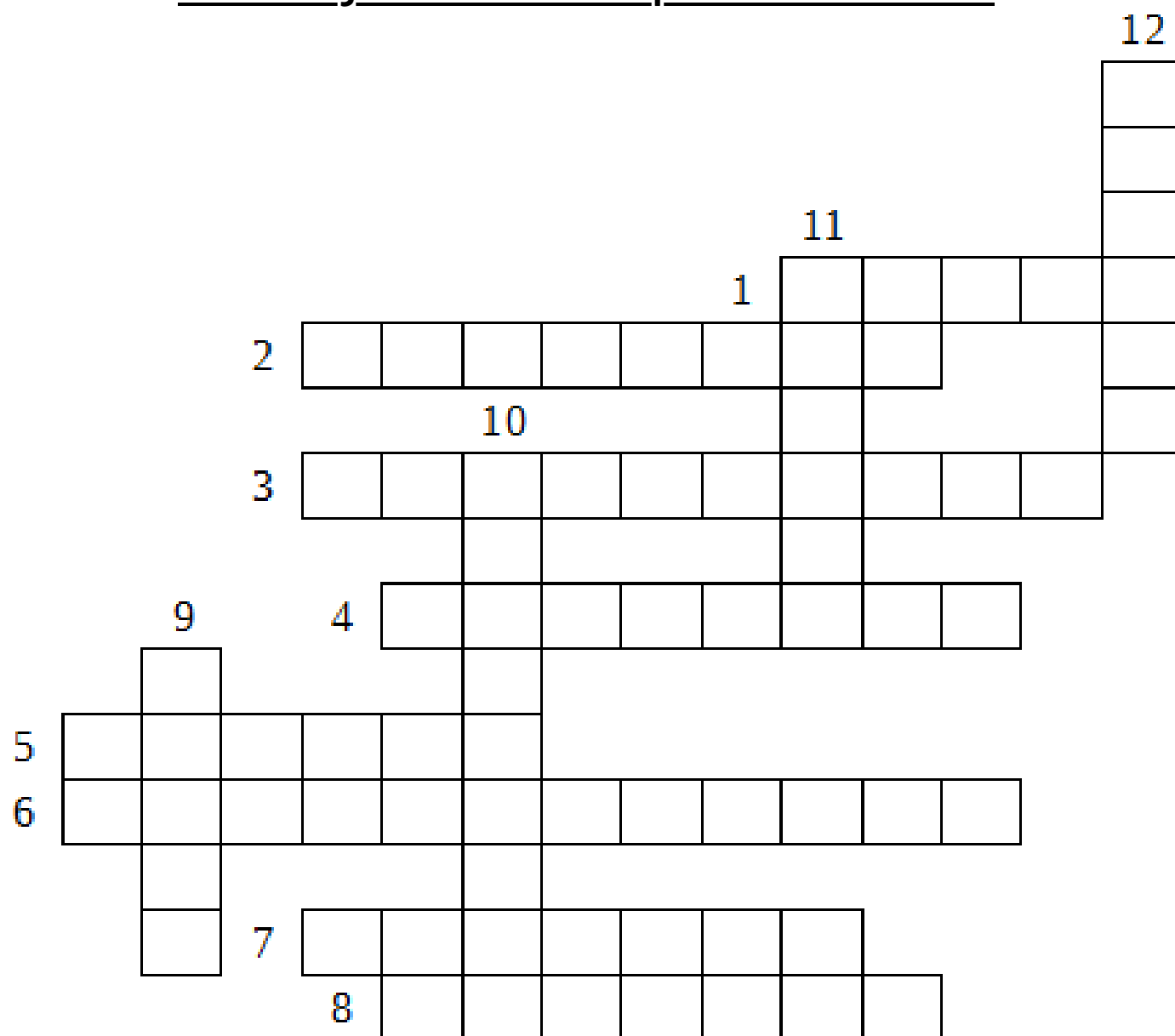
Bruno AUBIN, FNE Sarthe

Jeu : Nom scientifique des animaux domestiqués classiques

Joignez les noms vernaculaires aux noms scientifique d'espèces/sous espèces

Bélier/Mouton	1		A	Bos taurus
Bœuf/Vache	2		B	Canis lupus familiaris
Chat	3		C	Capra aegagrus hircus
Cheval	4		D	Equus ferus caballus
Chèvre	5		E	Felis silvestris catus
Chien	6		F	Gallus gallus domesticus
Dindon sauvage	7		G	Meleagris gallopavo
Lapin de Garennes	8		H	Numida meleagris
Pintade	9		I	Oryctolagus cuniculus
Porc	10		J	Ovis aries
Poule	11		K	Sus scrofa

Jeu mots grille : Mammifères prédateurs en Sarthe



Horizontal :

- 1/ Il court il court
- 2/ Il sert à ramoner
- 3/ A-t-elle une morsure venimeuse ou pas ?
- 4/ Il pourrait étaler la mousse à raser
- 5/ Petit mustélidé
- 6/ Goupil scientifique
- 7/ Est blanche en hiver
- 8/ Le plus petit des mustélidés

Vertical

- 9/ Espion du KGB ?
- 10/ Félin de fin d'année
- 11/ Mustélidé qui fourre son nez partout
- 12/ Mustélidé qui ne tombe pas dans l'eau

Samedi 25 janvier - Grain de pollen 72

Atelier faire ses cosmétiques

Biocoop Le Fenouil à Sargé lès -le-Mans
de 10h à 13h.
35 €

Lundi 10 février - FNE Sarthe

Réunion d'émergence d'un collectif citoyen dans le Val-de-Sarthe

La Suze-sur-Sarthe
à 18h30.

Mardi 18 février - FNE Sarthe

Stand Le Mans Métropole Habitat sur les économies d'énergies dans le logement

A destination des locataires de Le Mans Métropole Habitat
Rue Charles Faroux - Le Mans
à 14h00 - Gratuit - sans inscription.

Vendredi 21 février-FNE 72

Visite d'une unité de méthanisation

à 15 min de Bonnétable (adresse précise transmise lors de l'inscription)

14 h (environ 1h30) - Gratuit - ouvert à tous

Inscription auprès de energie@fne-sarthe.fr ou au 02.43.28.47.93

Lundi 24 février - GAB 72

Rencontre élus - paysans

Lieu dit Le Puits au lard - Noyen sur Sarthe
de 10h à 16h.
Inscription avant le 14 février !

Jeudi 27 février- FNE Sarthe

Conférence "La Sarthe au soleil : découvrez l'énergie citoyenne en Sarthe"

Organisée par la Maïf
au Mans. La fabrique - Rêve de ville - 5 boulevard Anatole France.
de 18h30 à 20h30
Gratuit - ouverte à tout - [Inscription ici.](#)

Samedi 25 janvier- GAB 72

Atelier reprenons la main sur notre alimentation

Salle Pierre Perret - 1 rue Averroès, Le Mans
de 9h30 à 17h.

Jeudi 13 février - FNE Sarthe

Conférence Traque aux Watts, maîtrise de l'énergie et éco-gestes

Le Mans, La fabrique - rêve de ville au 5 Bd Anatole France
à 18h30.
Ouvert à tous - Gratuit

Mercredi 19 février- Grain de pollen 72

Atelier accueillir les oiseaux du jardin

Biocoop Le Fenouil à Sargé lès -le-Mans
de 14h à 17h.
35 €

Dimanche 23 février- Grain de pollen 72

Atelier s'initier au plessage

de 10h à 17h.
15 €

Mardi 25 février - FNE Sarthe

Stand Le Mans Métropole Habitat sur les économies d'énergies dans le logement

A destination des locataires de Le Mans Métropole Habitat

Allée d'Athènes

à 14h00 - Gratuit - sans inscription.
Inscription avant le 14 février !

Vendredi 28 février- FNE Sarthe

Action n°2 Formation juridique "Protection juridique des espaces naturels"

Maison des associations
de 9h45 à 12h45.

AGENDA

Samedi 08 Mars matin - FNE Sarthe

Conférence sur les éco-gestes dans le logement

À la mairie de Pruillé-le-Chétif

Ouverte à tous - Gratuit- Sans inscription

Environ 1h30 à 2h00

Vendredi 21 Mars - FNE Sarthe

Action n°3 Visite de l'ENS

Brette les pins

Dimanche 30 mars- Grain de pollen 72

Atelier économiser l'énergie avec la marmite

norvégienne

de 9h30 à 17h30.

60 €

Dimanche 16 mars- ONF

Journée internationale des forêts

Stand FNE Sarthe

Beaumont pied de bœuf

de 10h à 18h.

60 €

Samedi 25 mars- SEPENES

Atelier Troc' graines de printemps

Médiathèque de La Ferté-Bernard

14h.

ASSOCIATIONS MEMBRES





Association
ENVIRONNEMENT
NORD - SARTHE
4 rue des Roquettes - 72610 Champfleur
02 33 31 73 83



CORRECTION DES JEUX

Solution : Nom scientifique des animaux domestiqués classiques

Réponses

1-J , 2-A, 3-E, 4-D, 5-C, 6-B, 7-G, 8-I, 9-H, 10-K, 11-F

Bruno AUBIN, FNE Sarthe

Solution : Mot-grille

[illegible]

Bruno AUBIN, FNE Sarthe



Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Le mercredi de 10h à 12h et de 13h à 19h

Le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Permanence des bénévoles tous les mercredis de 17h à 19h

📍 10 rue Barbier - 72000 LE MANS

☎️ tél : 02 43 88 59 48

✉️ courriel : accueil@fne-sarthe.fr

🌐 Site internet : www.fne-sarthe.fr

Directeur de Publication : Jean-Christophe GAVALLET

Ont participé à la rédaction du numéro 88 de La Lettre de la Coccinelle :

Sabrina POIRIER, Baptiste TRANCHANT, Cindy PENLOU - REBOUILLEAU, Hélène BUREL - POIGNANT, Mathilde DESPRES, Richard FLAMANT, Léo ZANONI, Bruno AUBIN et Benjamin HOGOMMAT.

Bulletin d'information imprimé sur papier recyclé.

N'imprimez qu'en cas de nécessité et ne jetez pas les papiers sur la voie publique !

Nombre d'exemplaires imprimés : 60